

Création de l'entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants

2007/0089(CNS) - 21/09/2011

Les initiatives technologiques communes (ITC) ont été introduites par le 7^{ème} programme-cadre (PC7) en tant que nouveau moyen de réaliser des partenariats public-privé dans la recherche à l'échelon européen. Cinq ITC ont été mis en place :

- initiative technologique conjointe sur la nanoélectronique ([ENIAC](#)) ;
- initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués ([ARTEMIS](#));
- initiative technologique conjointe en matière de médicaments innovants (**IMI**).
- initiative technologique conjointe «[Clean Sky](#)» en matière d'aéronautique et de transport aérien ;
- initiative technologique conjointe dans le domaine des «Piles à combustible et Hydrogène» ([PCH](#)).

La Commission a déjà, dans un précédent [rapport](#), exposé les résultats de l'évaluation intermédiaire des initiatives ARTEMIS et ENIAC et les recommandations formulées à l'issue de cet exercice. Le présent document de travail des services de la Commission accompagne le [deuxième rapport](#) sur les progrès accomplis par les initiatives technologiques conjointes. Il présente essentiellement des données statistiques sur les activités de recherche des initiatives IMI, Clean Sky et PCH en 2009.